



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 27273

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conséquences de la canicule et de la sécheresse qui ont sévi durant tout l'été sur la France. Ces circonstances météorologiques privent aujourd'hui de nombreux éleveurs des fourrages nécessaires à l'alimentation des animaux pour l'hiver prochain. Or, le secteur de l'élevage a déjà été durement touché par d'autres crises, notamment celle de l'ESB. La profession est aujourd'hui fortement inquiète de la situation et a donc décidé de mettre en oeuvre une grande opération de solidarité consistant en la fourniture de paille et de fourrage par les exploitants agricoles du nord de la France aux agriculteurs sinistrés. Il s'avère pourtant aujourd'hui que bon nombre de ces stocks n'ont pu parvenir aux intéressés faute de transport. Or, sans transport, cette opération ne pourra pas produire tous les effets escomptés auprès de la profession en difficulté, puisque la qualité des stocks se dégrade jour après jour. Malgré l'urgence de la situation et les demandes faites auprès de l'État et en particulier auprès de la SNCF et de l'armée, la mobilisation de ces partenaires n'est pas acquise. Certaines réponses ont été apportées, mais elles ne semblent répondre que très partiellement aux demandes des agriculteurs. Pourtant, sans ce soutien et cette intervention de l'État, il est à craindre la disparition de certains élevages. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Afin de venir en aide aux éleveurs touchés par la sécheresse, le Gouvernement a mis en place un dispositif important permettant de pourvoir à l'approvisionnement en paille et fourrage des élevages en difficulté. Une aide à l'acheminement de la paille et du fourrage de 50 millions d'euros a été attribuée aux 53 départements sinistrés. Une logistique de transport a également été mise en place. Ainsi la participation active de la SNCF permettra, d'ici à la fin de l'année, la réalisation de plus de 80 convois (de 400 à 500 tonnes). Le recours aux transports routiers, la suppression jusqu'à la fin de l'année des restrictions de circulation pour les poids lourds, la mise en place d'une Bourse du fret routier pour le transport routier du fourrage et de la paille - opérationnelle depuis le début octobre - ont largement contribué à améliorer la situation des élevages déficitaires en fourrage. Enfin, l'armée a utilement complété ce dispositif en organisant des convois vers les départements les plus difficiles d'accès. Début décembre, l'essentiel des transports de paille et fourrage commandés par les éleveurs a été réalisé. Toutefois, le Gouvernement reste attentif à d'éventuelles demandes complémentaires qui pourraient s'exprimer à la sortie de l'hiver ou au début du printemps, avant la remise à l'herbe des animaux.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27273

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8104

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2283